

Canton de Harnes

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le :

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2015**

ÉTAIENT PRESENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Philippe CERF, Valérie DELVALLEZ, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine BANACH, Adjoint, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN , Patrice WETSICHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTTE , Freddy MIETTE, Cathy CZAJKOWSKI, Jean PERRAULT, Séverine DELVALLEZ, Marie-Hélène GUEYDON, Samantha ELDDRIOUCIH, Patrick BOULOGNE, Daniel CAPILLON, Maryvonne POULAIN, Joëlle COCHEZ, Louis ALEXANDRENNE, Daniel WAWRZYNIAK, Hervé JANISZEWSKI (18h40), Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIT ABSENTE : MM. Emmanuelle DHONDT, Conseillère Municipale.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

Suite à la démission de Madame DELANNOY Annie, suite également à la démission de Mademoiselle MOUTAOUAKIL Jamilla, de Monsieur FERRI Pepino et de Madame HOTTIN Annick, le suivant sur la liste est Monsieur ALEXANDRENNE Louis.

Un petit nouveau que nous sommes heureux d'accueillir au sein de ce conseil municipal.

Félicitations à toi Louis, on peut t'applaudir.

1) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Suite à la démission de Madame Annie DELANNOY, Conseillère Municipale sortante, il s'avère que selon l'article L 270 du Code électoral déclare que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le poste devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Madame Jamilla MOUTAOUAKIL est donc nommée Conseillère Municipale.

Il s'avère que celle-ci ayant démissionnée à son tour, Monsieur Peppino FERRI est nommé Conseiller Municipal.

Celui-ci ayant démissionné à son tour, Madame Annick HOTTIN est nommée Conseillère Municipale.

Cette dernière ayant déménagée a donc démissionné du poste de Conseillère Municipale laissant place à Monsieur Louis ALEXANDRENNE.

Monsieur Louis ALEXANDRENNE est nommé Conseiller Municipal.

- Monsieur Le Maire : pas d'observations ?

Ce n'est pas la peine que nous t'expliquons comment fonctionne un conseil municipal ?

Tu sais comment ça fonctionne ? Ça va aller ?

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : oui.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	27		

Adopté à l'unanimité.

2) REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOGEMENT – URBANISME – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Annie DELANNOY en tant que Conseillère Municipale, il s'agit de désigner un nouveau membre de la commission Logement – Urbanisme – Environnement et Cadre de Vie.

Madame Annie DELANNOY ayant été désignée représentante au sein de la commission Logement – Urbanisme – Environnement et Cadre de Vie, Monsieur Le Maire propose de nommer Monsieur Louis ALEXANDRENNE.

- Monsieur Le Maire : suite à la démission de Madame Annie DELANNOY, il y a lieu de remplacer au sein de la commission logement – urbanisme – environnement et cadre de vie.

Là également, je vous proposerai que ce soit Louis qui remplace Annie dans cette commission.

Pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	27		

Adopté à l'unanimité.

3) REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITES – SENIORS :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Annie DELANNOY en tant que Conseillère Municipale, il s'agit de désigner un nouveau Conseiller Municipal.

Madame Annie DELLANOY ayant été désignée représentante au sein de la commission Affaires Sociales – Solidarités – Seniors, Monsieur Le Maire propose de nommer Monsieur Louis ALEXANDRENNE.

- Monsieur Le Maire : idem pour la commission affaires sociales – solidarités – seniors.

Là également, pas d'objections ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : tu es d'accord Louis ?

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : oui.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	27		

Adopté à l'unanimité.

4) DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CCAS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Annie DELANNOY, Conseillère Municipale, il y a lieu de désigner un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein du CCAS.

Monsieur Le Maire propose de nommer Monsieur Louis ALEXANDRENNE.

- Monsieur Le Maire : et également le remplacement de Madame DELANNOY au sein du CCAS.

Si vous n'en voyez pas d'inconvénients, Louis intégrera le CCAS.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	27		

Adopté à l'unanimité.

5) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2015 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des observations.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : concernant le bilan de Monsieur CERF.

« Monsieur Le Maire : à la limite nous pourrions peut-être le repasser lors du prochain conseil ».

Nous ne le repassons pas ?

- Monsieur Le Maire : oui c'est vrai autant pour moi.

Nous pouvons peut-être en parler.

- Madame Sabine BANACH : si, nous l'avons adopté en indiquant que nous ferons un point sur les décisions qui ont été prises lors de la commission.

- Monsieur Le Maire : si vous avez des observations à faire concernant ce compte-rendu que vous avez eu la fois dernière, Philippe est là pour y répondre.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je souhaitais simplement qu'il soit complété du manque, c'est tout.

- Monsieur Le Maire : du manque ? A quel niveau ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : nous avons abordé des questions diverses avec des discussions sur des ateliers qui devaient passer en association.

C'était des discussions intéressantes.

- Monsieur Philippe CERF : j'en tiendrai compte pour les prochains comptes-rendus.

L'objet de la réunion c'était effectivement sur les plannings d'occupation des salles, sujet sur lequel nous avons longuement discuté.

Et néanmoins, le planning avec les questions de plusieurs demandes pour un même créneau.

Maintenant, on a abordé le sujet lors de questions diverses, sur le devenir de certains ateliers.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'était intéressant à retranscrire.

L'organigramme, le planning est très bien fait par les techniciens, il n'y a pas grand chose à dire là dessus.

- Monsieur Philippe CERF : c'était surtout un réunion technique, occupation de salle et des ateliers.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et il y avait aussi, page 26, sur le chiffrage.

- Monsieur Le Maire : concernant le centre Kaléïdo, tu demandais à avoir le nombre de participants par ateliers.

C'est ce que l'on a déposé sur table aujourd'hui.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : page 27, Monsieur WAWRZYNIAK est encadré par ses règles de travail, il est déclaré à la sécurité.

Sociale !

- Madame Maryvonne POULAIN : les fautes encore je m'en fiche, mais « gin cana », ça m'a fait rire.

Page 49.

- Monsieur Le Maire : c'est un nouvel alcool.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, alors gin déjà et « cana », bravo.

Et deux fois de suite en plus.

Je me suis dit ça doit être un nouveau cocktail.

- Monsieur Le Maire : on le goûtera ce soir.

- Madame Maryvonne POULAIN : peut-être qu'avec la moto, ils ont bu du gin cana mais ce n'était pas cela que je voulais dire.

- Monsieur André LEFER : du gin avec de la canne à sucre.

- Monsieur Le Maire : on le corrigera, « gymkhana ».

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, surtout si on le met sur internet.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres observations concernant ce compte-rendu de Conseil Municipal ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	27		

Adopté à l'unanimité.

6) ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DES BUREAUX MUNICIPAUX DES 07 OCTOBRE ET 25 NOVEMBRE 2015 :

- Monsieur Le Maire : concernant le compte-rendu du 07 octobre 2015, ce que je peux vous indiquer, c'est que concernant le béguinage.

Nous en avons déjà discuté.

Nous avons l'intention de faire un béguinage rue Schaffner.

Nous avons pris des contacts avec la SIA et actuellement nous attendons l'estimation des domaines pour voir si au niveau de la SIA avec l'estimation des domaines, l'opération est fiable ou pas.

Je pense que nous devrions avoir l'estimation des domaines en début d'année.

Au conseil municipal de janvier, nous pourrions vous en dire plus sur la réalisation de ce béguinage ou pas.

- Monsieur Daniel CAPILLON : ils ont changé d'avis parce qu'il y a quelques années, nous avons été à Courcelles et déjà là, nous en avons parlé et ils avaient dit que ce n'était pas possible.

C'était LTO je crois à la base.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : ce n'était pas cet emplacement là.

C'était à la place des logements AKERYYS chez SION, de l'autre côté.

- Monsieur Le Maire : ensuite, concernant le cimetière.

Nous avons eu une estimation des domaines pour l'agrandissement du cimetière qui se trouve, la parcelle qui se trouve rue Gambetta.

La totalité du terrain s'élève à 130 000 € hors frais de notaire et la partie arrière, celle qui nous intéresse plus particulièrement s'élève à 50 000 € pour une superficie de 5 325 m².

Nous sommes en négociation, mais, les négociations, ça fait maintenant plus de deux ans qu'elles existent.

Ça n'avance pas, donc, j'ai donné un délai jusqu'au 31 décembre 2015.

Si le 31 décembre, je n'ai pas de rendez-vous ou de confirmation du montant avec la famille COCHEZ, à partir de 1^{er} janvier 2016, je mets en place une expropriation, parce que de toute façon, notre cimetière commence à être trop petit, nous avons un problème au niveau du columbarium, nous n'avons plus assez de disponibilité.

Ça devient vraiment urgent.

Je pense que ça traîne assez dans le temps, donc, à partir du 1^{er} janvier 2016, je mets en place une expropriation.

Ensuite, vous avez également une demande de local par un administré, par Monsieur ZAÏDI qui était intéressé par le local situé derrière l'espace santé.

Nous lui avons fait une proposition à 42 500 €, proposition qu'il a acceptée.

Logiquement, nous devrions signer chez le notaire dans le courant du 1^{er} trimestre 2016.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : on peut avoir plus de détail.

Ça concerne la partie atelier ou la partie ?

- Monsieur Le Maire : la totalité du bâtiment qui reste.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est vraiment mitoyen à l'espace santé ?

- Monsieur Le Maire : voilà.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il a une partie de la salle qui n'a pas été rénovée.

Donc, il a acheté cela et le garage.

- Monsieur Maurice BERNARD : commerce, bureau et dépôt, tout.

Il travaille pour diverses entreprises. Il réceptionne les colis et les distribue à domicile.

- Monsieur Le Maire : à domicile ou chez les commerçants qui font la réception.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous avons appris par des habitants qu'il y avait déjà quelqu'un qui avait visité l'entrepôt, un autre commerçant.

Je sais bien que ce n'est pas le Louvre-Lens, l'entrepôt, donc, on ne le visite pas pour les tableaux mais c'est dommage que nous ne soyons pas informés, il y avait eu des réunions de conseils municipaux le 16 septembre 2015 et il y avait déjà eu deux visites.

Il aurait été bien que nous ayons été informés de sa vente.

Parce que quand les habitants nous appellent en nous disant vous savez que l'on vend ?

Nous avons l'air un peu débile.

C'est vrai qu'en tant que conseillers municipaux, ne pas le savoir, parce que là, il y en avait déjà deux, parce que Madame ZAÏDI a du arriver après, puisque j'avais téléphoné en mairie à Marc.

Justement, Marc pensait que c'était Madame ZAÏDI et moi pas du tout, parce que j'avais su que c'était un autre commerçant.

C'est vrai qu'il serait bien dans ce cas là, parce que nous ne savions pas du tout, que vous aviez l'intention de le mettre en vente.

- Monsieur Le Maire : ça fait un bout de temps que l'intention de le mettre en vente existe.

Depuis le temps que nous avons voulu vendre l'habitation qui se trouve derrière, l'habitation DESSINGES nous avons toujours voulu nous séparer des locaux qui pour nous, n'étaient pas d'une grande utilité.

A un moment donné, il y a quelques années, il y avait même eu un garagiste qui s'était positionné la-dessus, mais bon, nous n'avions pas donné suite car c'est un garagiste, ce n'était pas top par rapport à l'emplacement.

Mais notre volonté à toujours était de le vendre parce que nous ne pouvons pas l'utiliser.

Sinon, ça nous occasionnait trop de travaux à ce niveau là.

Là, Flash Plus, à un moment donné s'était positionné mais ça n'a pas abouti.

Et nous avons actuellement l'occasion avec Monsieur ZAÏDI de vendre, nous avons sauté sur l'occasion.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais c'est vrai qu'en faisant un conseil municipal le 16 septembre 2015, nous aurions aimé le savoir et pouvoir répondre aux habitants.

Et en parlant de la maison, elle est habitée ou pas ?

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : je suis étonnée, on me disait justement qu'il n'y avait personne et nous nous demandions si ça avait bien été vendu.

- Monsieur Le Maire : si, ils ont fait tous les travaux.

- Madame Maryvonne POULAIN : ah quand même.

C'est tellement retiré.

- Monsieur Le Maire : M. et Mme DELCROIX, qui habitaient rue du 14 juillet.

- Madame Valérie DELVALLEZ : je voulais vous signaler qu'en ce qui concerne le comité de seniors, vous avez la nouvelle liste mais en fait, Madame GAUTHIER Chantal a été retirée de la liste du comité seniors car elle s'est présentée mais après vérification, elle n'a pas 60 ans.

- Monsieur Le Maire : et concernant l'éclairage public, vous avez pu remarquer que nous avons changé toutes les lanternes de type boules dans la cité d'Anchin.

Pour une grande partie, on continue encore et c'est vrai qu'au niveau qualité pour les habitants c'est quand même beaucoup mieux et puis nous avons la possibilité de réduire l'intensité au niveau d'une certaine heure, donc, nous le faisons à partir de 22 ou 23h00.

- Madame Maryvonne POULAIN : réduire c'est mieux.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai que les habitants sont bien contents.

- Madame Maryvonne POULAIN : la seule chose, c'est dans vos vœux, vous êtes fort, vous êtes capable de donner le CA 2016 et en plus, vous êtes capable de refaire vos vœux 2015.

- Madame Sabine BANACH : c'est parce que nous ne les avons pas faits.

- Madame Maryvonne POULAIN : vœux à la population : 10 janvier 2015 à 10h00.

C'est bien 2016, ou vous êtes le seul à les faire en 2015 ?

Il y a un copier-coller qui a sauté ici.

- Monsieur Le Maire : ce n'est même pas un copier-coller.

- Madame Maryvonne POULAIN : bien si, car il y a 2016 juste avant.

- Monsieur Le Maire : l'année dernière ce n'était pas le 10 janvier.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, le 07.

- Monsieur Le Maire : au niveau de l'invité d'honneur, j'ai demandé à Monsieur Sylvain ROBERT de présider la cérémonie et j'attends sa réponse.

Concernant ce compte-rendu, pas d'autres questions ?

On peut passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : nous sommes essentiellement contre la vente des locaux.

Non pas à Monsieur ZAÏDI, mais la vente des locaux.

- Monsieur Le Maire : pourquoi ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : étant donné que nous estimons que nous n'avons pas assez de locaux disponibles sur la commune.

Les associations demandent des locaux, donc, il y a moyen de faire des aménagements.

Vendre des locaux comme cela, uniquement pour récupérer de l'argent, c'est un peu dommage et en plus, ça a certainement du payer une partie du mur de soutènement.

- Monsieur Le Maire : pardon ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : en plus, on lui a rénové le mur de soutènement, alors que s'il avait été propriétaire avant, il aurait pu participer aux frais.

- Monsieur Maurice BERNARD : ça n'a rien à voir.

- Monsieur Le Maire : ça n'a rien à voir, la voirie nous appartient.

- Monsieur Bernard FINEZ : ce n'est pas sur la même parcelle.

- Monsieur Le Maire : la voirie n'appartient pas à Monsieur ZAÏDI.

Toute la remontée appartient à la commune

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est classée comme une voirie cela ?

- Monsieur Le Maire : oui bien sur, ça reste dans le domaine communal.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on va lui donner un nom alors ?

- Monsieur Le Maire : non, nous n'allons pas lui donner de nom.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	1	2	
TOTAL	26	2	

Adopté à la majorité.

* Bureau Municipal du 25 novembre 2015 :

- Monsieur Le Maire : vous pouvez voir que l'on a réceptionné deux réserves parlementaires.

Une réserve parlementaire émanant du sénat. Monsieur WATTRIN va nous octroyer une subvention d'un montant de 10 000 €.

Nous allons déposer le dossier pour le 15 juin 2016.

Et la deuxième concerne la réserve parlementaire du député, qui là, est affecté au CCAS, c'est ce qu'il a demandé.

Il a demandé à ce que l'on affecte cette réserve au social et le montant de sa subvention est de 50 % plafonnée à 200 000,00 €.

Généralement, le Député nous donne aux alentours de 5 000 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, nous étions persuadés qu'il allait nous donner 100 000,00 €, nous allions même le féliciter.

- Monsieur Le Maire : non, il peut.

Imaginons qu'il n'y ait pas d'autre commune qui dépose un dossier, si nous montons un dossier à 200 000,00 €, il peut nous subventionner à hauteur de 200 000,00 €.

Je pense que 100 000,00 €, ça doit être le montant de sa dotation.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, c'est ce qu'il doit partager.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : et pour le Sénat ?

- Monsieur Le Maire : pour le Sénat, nous ne savons pas trop.

- Madame Sabine BANACH : investissement.

- Monsieur Le Maire : oui, ce n'est que de l'investissement.

Nous avons donné un accord de principe à Monsieur WATTRIN, comme quoi, nous acceptons sa subvention, mais nous avons encore le temps de réfléchir pour se rendre compte.

Ensuite, les restes des différents points, nous les verrons après, c'est à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Il a un air de covoiturage, comme vous avez pu le voir qui va être créé au niveau du parking d'intermarché.

C'est ce qui est mis en orange sur le plan qui est joint au compte-rendu.

Nous avons eu rendez-vous avec le Département la semaine dernière, pour nous présenter ce projet.

Ils vont mettre en place une signalétique pour informer le lieu d'implantation de ce covoiturage et nous leur avons demandé également, ils ont commencé à élaguer la bute derrière intermarché, et nous leur avons demandé, car il y a beaucoup de gens qui empreintent cette partie de RD pour aller à intermarché.

C'est très dangereux parce que les gens marchent complètement sur la route.

Nous leur avons demandé s'il était possible de faire un chemin piétonnier derrière la rambarde, pour descendre et apparemment ils ne seraient pas contre.

Je pense qu'ils vont nous aménager un piétonnier au niveau de la rambarde pour éviter ces problèmes de dangerosité.

Parce qu'un jour au l'autre, quelqu'un va se faire faucher.

- Monsieur Maurice BERNARD : et qui va déboucher à l'ancienne friterie, en bas.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est une chose que nous avons déjà demandé à l'époque quand nous avons parlé des rénovations le long de cette route.

C'est une vieille demande.

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait.

- Monsieur Maurice BERNARD : le problème c'est qu'à l'époque, il y avait le problème du fossé en bas qui récupérait les eaux de la voie RD.

Quand nous avons eu le montant pour protéger ce récupérateur d'eau en bas, ce n'était pas possible.

Maintenant, ça leur appartient, ils font ce qu'ils veulent.

- Monsieur Le Maire : concernant le SMT, ce n'est pas évident d'en parler car nous n'avons pas les plans.

Par contre, je vais demander au SMT de venir lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal, pour vous présenter le projet dans sa globalité.

Ce sera beaucoup plus simple, tout comme je vais demander à ORANGE de venir lors d'un Conseil Municipal pour vous parler de la fibre.

Pour que tout le monde ait la même information et que vous puissiez répondre à la population s'il y a des questions qui vous sont posées.

Au niveau de la fibre je pense que nous ferons cela lors débat d'orientation budgétaire.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et concernant le covoiturage quelles sont les contreparties ?

Parce que Intermarché ne libère pas un quart de son parking comme cela.

- Monsieur Le Maire : les contreparties ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui.

- Monsieur Le Maire : la seule contrepartie qu'a demandé Monsieur CONDAMINE, c'est de faire le traçage de ses places de parking, c'est tout.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ah oui, au complet ?

- Monsieur Le Maire : oui.

Parce que lui, ça ne le gêne pas parce que cette partie là, n'est pratiquement pas utilisée.

À la limite, il préfère que ça soit bien délimité parce que là, actuellement, le covoiturage, les gens viennent et utilisent les places de parking qui sont proches du magasin, donc, à la limite, il préfère que ce soit bien acté et qu'ils utilisent le fond de parcelle.

Pas d'autres questions, concernant ce bureau municipal ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

7) ADOPTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

- fêtes et culture (médiathèque et école de musique) du 30 septembre 2015 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser Sabine est là pour y répondre.

Pas de questions, tout est clair ?

On peut passer au vote,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

- enseignement – jeunesse du 30/09/2015, transmis le 03 novembre 2015 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, Sandra est là pour y répondre.

- Madame Sabine BANACH : et Marie-Hélène.

- Monsieur Le Maire : et Marie-Hélène, autant pour moi.

S'il n'y a pas de questions, on peut passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : non.

- Monsieur Le Maire : non.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : nous sommes contre Alain.

- Monsieur Le Maire : tu es contre. Pourquoi ?

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : je ne peux pas être d'accord. Je rappelle que nous avons reçu les invitations le jour même.

En plus, c'était un mercredi.

- Monsieur Le Maire : donc trois votes « contre », adopté à la majorité.

- ASSEMBLEE : non Louis a voté « pour ».

- Monsieur Le Maire : Louis a voté « pour » ?

Donc, deux « contre ».

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : non, attends il s'installe.

- Monsieur Le Maire : on ne peut pas dire qu'il s'installe, il connaît à la limite mieux le conseil municipal que toi, il était là avant.

Alors Louis qu'est-ce que tu fais ?

Tu votes « contre » ?

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : non, je vote « pour ».

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : il a été sérieux, il a lu le compte-rendu, lui.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	1	2	
TOTAL	26	2	

Adopté à l'unanimité.

8) AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP) :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans la continuité de la loi handicap de 2005, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a fixé au 27 septembre 2015 la date limite de dépôt en préfecture de l'AD'AP.

Lors de la séance du conseil municipal du 23 juin 2015, l'assemblée délibérante a demandé un délai supplémentaire.

La commission d'accessibilité s'est réunie le 27 novembre 2015 afin de valider la programmation pluriannuelle des travaux de mise en accessibilité.

Celle-ci ayant émis un avis favorable, il s'agit d'adopter notre AD'AP, selon l'échéancier ci-après :

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
SOMME ENGAGEE	92 210 €	95 800 €	117 323 €	117 323 €	117 324 €	99 630 €
REPARTITION DES BATIMENTS	BASLY HALTE GARDERIE J.M. DURAND C.C. EVASION EGLISE MEDIATHEQUE CENTRE SOCIAL COMPLEXE	ZAWADA J. MOULIN BOCLETS S.D.F.	ROSTAND	ROSTAND	ROSTAND	MAIRIE C. HANOTEL

- Monsieur Le Maire : dans la continuité de la loi handicap, nous avons obligation de déposer en préfecture l'agenda d'accessibilité programmé.

La commission d'accessibilité s'est réunie le 27 novembre 2015 et il leur a été présenté l'agenda d'accessibilité pour les 6 années à venir, entre 2016 et 2021.

Tout en sachant que le coût total estimé est à peu près de 640 000 €.

640 000 €, c'est le coût maximum.

C'est le coût qui est, parce que nous avons été obligé de faire intervenir un maître d'œuvre pour qu'il détermine sur chaque bâtiment les choses qui devaient être mises en accessibilité.

Lui, il a tout chiffré.

Bien évidemment, il y a certaines choses qui doivent être faites par la collectivité, à moindre coût.

Donc, les 640 000 €, c'est vraiment le budget maximum.

La commission a décidé de se réunir en début de chaque année pour déterminer le planning des travaux pour l'année en cours.

Pour cette année, pour l'année 2016, ce qui sera sûrement fait, c'est Basly, la Halte-Garderie, Durand, le Centre Évasion, l'église, la médiathèque, le centre social et le complexe sportif.

Tout cela peut-être amené à évoluer, le principal est que pour 2021, tout soit fait.

Nous engageons des sommes entre 70 000 et 90 000 €.

C'est quand même un coût qui n'est pas négligeable pour la collectivité, 650 000 €, il faut quand même les trouver.

Là, c'est simplement pour vous demander l'accord sur cet agenda d'accessibilité.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je veux quand même préciser, si j'ai bien compris Monsieur BERNARD.

C'est que là, nous avons simplement obligation de rendre le budget en fonction des travaux à faire mais la commission est censée au début d'année de décider des travaux.

C'est à dire que ce n'est pas sûr qu'on le fasse dans cet ordre là ?

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait, c'est bien ce que l'on a dit.

Nous rendons un planning, mais le planning, nous avons toute l'attitude pour le modifier.

Le principal c'est quand 2021, tout soit fait.

Si nous décidons de faire une année 10 000 €, nous ferons 10 000 €.

Si l'année suivante, on veut faire 120 000 ou 130 000 €, on fait comme cela.

Le principal est que tout soit terminé pour 2021.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et une commission en début d'année, ça risque de ne pas être suffisant.

- Monsieur Le Maire : après c'est la commission d'accessibilité qui décidera.

Si elle a envie d'en faire plusieurs en cours d'année, il y en aura plusieurs.

Cela, ce n'est pas problématique.

Où après au bout de 6 mois, nous pouvons aller sur le terrain, voir ce qu'il a été fait et ce qu'il reste à faire.

- Monsieur Maurice BERNARD : après on peut faire des commissions en fonction des travaux qui seront faits au niveau des bâtiments.

Comme on l'a fait ici au niveau de la salle des fêtes, sur la mairie au niveau du CCAS.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, mais je voulais des précisions pour être sur que ça ne reste pas figé.

L'essentiel effectivement c'est que pour 2021, tout soit fait.

- Monsieur Le Maire : oui que tout soit fait.

Bon, maintenant, d'ici 2021, il y aura encore du changement.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

9) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

* ADMINISTRATION GENERALE :

2015-145 : signature d'une convention avec CEGELELEASE relative à la location d'un copieur M x M 182 qui sera installée à l'école maternelle Cerf Hanotel.

La location s'effectue pour une durée de 5 ans, soit 60 mois de loyers s'élevant à 108,00 € H.T., payable trimestriellement.

2015-146 : signature d'un contrat de maintenance avec la société IFG représentée par Monsieur Daniel DUHAYON, Commercial et relatif à la maintenance du copieur MxM 182 installé au sein de l'école maternelle Cerf Hanotel.

2015-149 : la ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune sur les parkings situés à l'angle de la rue Léon Blum et de la rue d'Allevard depuis le 02 novembre 2015.

2015-153 : signature d'une convention avec le Cabinet BRISSET PARTENAIRES représenté par Monsieur Didier FICHEROULLE, Directeur Général relative à une mission de formation, d'assistance et de maintenance en assurance dans le cadre du nouveau marché mutualisé d'assurances.

Formation et tableaux de bord assurance :

- * rédaction de tableaux de bord synthétiques permettant une bonne connaissance des polices d'assurances sans devoir systématiquement examiner les pièces du marché,
- * réunion d'une journée pour la présentation des tableaux et l'information sur le contenu et le fonctionnement des garanties d'assurances.

Le coût forfaitaire s'élève à 1 000 € H.T.V.A.

2015-154 : signature de marchés avec les sociétés :

- * PARIS NORD ASSURANCES - ETHIAS, représentée par Monsieur LESAGE William, et relatif au lot 1 du marché d'assurances : « Assurance responsabilité civile et risques annexes ».

Le montant des prestations s'élève à : 14 342,45 € TTC répartis de la manière suivante :

Commune de Noyelles-sous-Lens : 3 439,45 € TTC
Commune de Loison-sous-Lens : 2 118,51 € TTC
Commune de Hulluch : 1 129,00 € TTC
Commune de Vendin-le-Vieil : 2 146,38 € TTC
Commune de Harnes : 5 291,11 € TTC
C. C. A. S. de Harnes : 218,00 € TTC

- * SMACL, représentée par Madame PRETRE Marjorie , et relatif au lot 2 du marché d'assurances : « Assurance de la flotte automobile et risques annexes (auto-mission) ».

Le montant des prestations s'élève à : 54 181,54 € TT répartis de la manière suivante :

Commune de Noyelles-sous-Lens : 11 887,68 € TTC
Commune de Loison-sous-Lens : 9 762,33 € TTC
Commune de Hulluch : 2 551,41 € TTC
Commune de Vendin-le-Vieil : 11 381,58 € TTC
Commune de Harnes : 16 702,98 € TTC
C. C. A. S. de Harnes : 1 895,56 € TTC

- * GAN / GROUPEAMA – CABINET MULLET, représentée par Monsieur MULLET Éric, et relatif au lot 3 du marché d'assurances : « Assurance des dommages aux biens et risques annexes ».

Le montant des prestations s'élève à : 92 137,55 € TTC répartis de la manière suivante :

Commune de Noyelles-sous-Lens : 19 047,70 € TTC
Commune de Loison-sous-Lens : 8 474,87 € TTC
Commune de Hulluch : 4 687,38 € TTC
Commune de Vendin-le-Vieil : 19 294,68 € TTC
Commune de Harnes : 37 183,47 € TTC
C. C. A. S. de Harnes : 3 449,45 € TTC

* SARRE ET MOSELLE, représentée par Madame NOUVIER Stéphanie, et relatif au lot 4 du marché d'assurances : « Assurances protection fonctionnelle et juridique des agents ».

Le montant des prestations s'élève à : 1 298,37 € TTC répartis de la manière suivante :

Commune de Noyelles-sous-Lens : 239,56 € TTC

Commune de Loison-sous-Lens : 152,55 € TTC

Commune de Hulluch : 98,31 € TTC

Commune de Vendin-le-Vieil : 299,45 € TTC

Commune de Harnes : 508,50 € TTC

* GAN / GROUPAMA – CABINET MULLET, représentée par Monsieur MULLET Éric, et relatif au lot 5 du marché d'assurances : « Assurances protection juridique de la commune et du CCAS ».

Le montant des prestations s'élève à : 3 788,71 € TTC répartis de la manière suivante :

Commune de Noyelles-sous-Lens : 737,72 € TTC

Commune de Loison-sous-Lens : 558,90 € TTC

Commune de Hulluch : 331,34 € TTC

Commune de Vendin-le-Vieil : 840,99 € TTC

Commune de Harnes : 1 099,80 € TTC

C. C. A. S. de Harnes : 219,96 € TTC

2015-159 : encaissement des indemnités liées au sinistre survenu le 13 avril 2015.

Il s'agit d'un dégât des eaux au niveau de l'ascenseur en mairie.

GAN ASSURANCES nous propose une indemnité, consécutive au sinistre, déterminée par expertise et arrêtée à la somme de 1 386,12 €.

La collectivité s'engage à adresser à GAN ASSURANCES la facture des réparations s'élevant à 2 319,50 € afin de procéder au versement de l'indemnité différée due au titre de la garantie Valeur à Neuf acquise au contrat soit 933,38 €.

2015-163 : signature d'un contrat de location avec la société GRENKE LOCATION relatif à la conclusion d'un contrat de maintenance/entretien pour le matériel/logiciel loué « MELODY DG 3000 + 1 compteur d'entrée » système anti-vol et compteur d'entrée qui sera installé à la bibliothèque municipale.

- Durée initiale de la location : 60 mois

- Nombre de loyers : 60

- Loyer H.T. : 63 €

- T.V.A. : 12,60 €

- Loyer T.T.C. : 75,60 €

Périodicité : mensuelle.

*** CULTURE ET FETES :**

2015-127 : signature d'une convention d'animation avec l'association DROIT DE CITE représentée par Monsieur Bernard CZERWINSKI, Président et relative au « TIOT LOUPIOT – salon d'éveil culturel pour la petite enfance » qui se déroulera au Centre Culturel Évasion, comme suit :

*** Expositions – Animations :**

- Du 2 au 15 novembre 2015.

*** Spectacles :**

- Le mercredi 04 novembre 2015 : Compagnie Tintinabulles – spectacle intitulé « AU FIL DE L'EAU » qui se déroulera de 9h30 à 1h45,
- Le dimanche 15 novembre 2015 : Béatrice MAILLET – spectacle intitulé « MER AGITEE A PEU AGITEE » qui se déroulera à 11h00.

Le montant des prestations s'élève à 3 500 €.

2015-129 : signature d'un contrat de cession avec la société ORCHIDEE PRODUCTIONS représentée par Monsieur Gérard HOUZE, Gérant et relatif à une représentation du spectacle intitulé « La folie Verte » qui se déroulera le mercredi 10 février 2016 à 15h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 850 € T.T.C.

2015-130 : signature d'un contrat de cession avec la ROULOTTE RUCHE représentée par Monsieur Emmanuel LEGER, Président et relatif à la représentation du spectacle intitulé « DoubleVédé Quintet » qui se déroulera le dimanche 27 septembre 2015 au Complexe Sportif Léo Lagrange à partir de 14h00.

Le montant de la prestation s'élève à 1 838,00 € T.T.C.

2015-132 : signature d'un contrat de vente de spectacle avec « EN LIVE PRODUCTIONS » représentée par Monsieur Olivier MAILLE, Gérant et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Le mariage nuit gravement à la santé » qui se déroulera le dimanche 20 mars 2016 à 17h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 4 431 € T.T.C.

2015-135 : signature d'un contrat de cession avec la société « CA SE JOUE » représentée par Monsieur Luc HAMET, Gérant et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « BON POUR ACCORD! » qui se déroulera le dimanche 24 janvier 2016 à 17h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 8 440,00 € T.T.C.

2015-136 : signature d'un contrat de cession avec la compagnie MICROMEGA représentée par Madame Anne BUDYNEK, Présidente et relatif à la représentation d'un spectacle de marionnettes « BATO A » qui se déroulera le 28 octobre 2015 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la représentation s'élève à 850 € T.T.C.

2015-139 : signature d'une convention d'engagement avec la Compagnie La Belle Histoire représentée par Madame Brigitte NELKEN, Président et relative à la représentation d'un spectacle intitulé «LA RONDE DES FEMMES » qui se déroulera le jeudi 8 octobre 2015 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 500 €.

2015-140 : annulée. Doubleton avec la décision n°2015/136.

2015-142 : signature d'un contrat d'engagement avec Monsieur Jackie BLONDEL relatif à l'animation d'un repas dansant qui se déroulera le mardi 1^{er} décembre 2015 de 12h00 à 20h00 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 300 €.

2015-144 : signature d'une convention avec les autocars Jules Benoît et relative à une sortie au P'tit Baltar qui se déroulera le samedi 21 novembre 2015.

Le montant de la prestation s'élève à 4 290 €.

Un acompte de 30%, soit 1 270,50 € sera à régler lors de la confirmation du dossier.

2015-158 : organisation de la vente de livres et de CD issu du désherbage des collections de la médiathèque et de fixer les différents tarifs de vente comme suit :

- Livre au format de poche : 0,50 €,
- autres monographies : 1 €,
- « beaux livres » : 3 €,
- revues : 1 € les 5,
- CD (simple ou double) : 1 €.

A l'issue de la vente qui se déroulera le samedi 05 décembre 2015, les documents invendus seront soit détruits (pilon) ou donnés à des associations à but non lucratif.

2015-160 : signature d'un contrat de cession avec l'Artisserie représentée par Monsieur Patrick BOURE, Président et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Le Moulin à Histoires dites, redites et inédites.... » qui se déroulera le samedi 23 janvier 2016 à 16h00 à la médiathèque de Noyelles-sous-Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 545 €.

*** ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – PERI ET EXTRA SCOLAIRE :**

2015-137 : signature d'une convention de fonctionnement avec la société CROC LA VIE représentée par Monsieur Anthony BEHARELLE, Gérant et relative à la livraison de repas bio pour la petite enfance.

Le multi-accueil s'engage à se fournir auprès de CROC LA VIE pour l'ensemble des repas du midi, ainsi que les goûters, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et autres produits complémentaires nécessaires à l'alimentation des enfants accueillis.

Les tarifs en vigueur :

	HT
Menu Introduction	2,37 €
Menu Diversification	3,06 €
Menu Petit Muscle	3,32 €
Menu Petit Prince	3,75 €
Menu Roi Lion	3,99 €
Goûter	0,78 €

Le contrat prendra effet à compter du 31 août 2015 et se terminera le 31 août 2016, soit une durée de un an.

2015-141 : signature d'une convention relative à la participation des communes de résidence aux frais de scolarité des élèves des écoles maternelles et élémentaires avec la ville de CARVIN représentée par son Député-Maire.

La participation des communes est fixée à 110 € par élève pour l'année scolaire 2014/2015.

2015-148 : fixation des tarifs pour la BOUM du CMJ qui se déroulera le vendredi 30 octobre 2015 au foyer municipal comme suit :

Entrée :

- * 6 € non déguisé,
- * 4 € déguisé,
- * gratuit pour les adolescents du cube.

Boisson : 1 €.

*** SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES – SENIORS :**

2015-126 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Monsieur BELHIS, Président et relative à des ateliers de sophrologie en direction des adultes qui se dérouleront les :

- mardis 22 septembre, 6 octobre, 3 et 17 novembre, 1 et 15 décembre 2015,
- vendredis 25 septembre, 9 octobre, 6, 20 et 27 novembre, 18 décembre 2015.

Le montant total des séances de sophrologie s'élève à 600 €.

2015-128 : signature d'un contrat de prestation avec Monsieur Benoît DESTOMBES, psychologue et relatif à l'animation d'une réunion d'information sur le sommeil qui se déroulera le mardi 29 septembre 2015 de 14h00 à 16h00.

Le montant de la prestation s'élève à 100 € la séance de 2h00.

2015-131 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Nutritionniste et relatif à la réalisation de prestations de santé au Centre Social Kaléïdo.

Le montant des prestations s'élève à 450 €.

2015-133 : signature d'un contrat de prestation de services avec la société SAPAS représentée par Monsieur Julien LEMOINE, Gérant et relatif à la mise en place d'ateliers « activité physique adaptée à la personne âgée » dans le cadre de l'atelier mémogym.

Cet atelier est destiné aux adhérents du centre social âgés de 60 ans et plus.

Le montant de la prestation s'élève à 540 €.

2015-134 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Monsieur BELHIS, Président et relative à des interventions spécialisées en direction des adultes dans le cadre du programme santé et qui se dérouleront les vendredis.

Le montant des prestations s'élève à 500 €.

2015-138 : Cette décision annule et remplace la décision n°2015/109,

Signature d'une convention de mise à disposition avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à des interventions dans le cadre de l'atelier « cuisiner et s'activer sans se ruiner ».

Le montant des prestations s'élève à **216 €**.

2015-143 : signature d'une convention avec Monsieur LEFEBVRE Mathieu, Intervenant Arts Plastiques pour des interventions sur une action « concertation et prévention des seniors et de leurs familles » qui se dérouleront au centre social.

Le montant des prestations s'élève à 226,20 € T.T.C

2015-147 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Nutritionniste et relatif à la réalisation de prestations de santé au Centre Social Kaléïdo.

Le montant des prestations s'élève à 425 €.

2015-150 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Monsieur BELHIS, Président et relative à une intervention spécialisée en direction des adultes dans le cadre du programme santé.

Il est prévu de mettre en place l'action au Centre Social le jeudi 18 novembre 2015 de 14h00 à 16h00.

Le montant de la prestation s'élève à 100 €.

2015-151 : signature d'une convention d'intervention avec l'association Accueil 9 de cœur représentée par Monsieur DEMANZE, Directeur et relative à des supervisions dans le cadre du Lieu Accueil Parents Enfants encadré par Monsieur LIOTARD Laurent au Centre Social Kaléïdo.

Le prestation se déroulera le jeudi 10 décembre 2015 de 12h00 à 16h00.

Le montant de la prestation s'élève à 300 € T.T.C.

2015-155 : signature d'une convention avec l'association JB SONORISATION représentée par Monsieur Jackie BLONDEL et relative au repas bouche en cœur qui se déroulera le jeudi 26 novembre 2015 de 12h00 à 17h00 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € T.T.C.

2015-156 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT relatif à des séances d'aquagym qui se dérouleront les :

- vendredis 06, 13, 20 et 27 novembre 2015,
- vendredis 04, 11 et 18 décembre 2015.

Le montant de la prestation s'élève à 393,75 €.

2015-157 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT relatif à des séances d'aquagym qui se dérouleront les :

- mercredis 18 et 25 novembre 2015,
- mercredis 02, 09 et 15 décembre 2015.

Le montant de la prestation s'élève à 281,25 €.

2015-161 : signature d'une convention avec l'association VALORISPORT 62 représentée par Monsieur Christophe LOBE-SIKOTI, Président et relative à une prestation de self-défense dans le cadre d'une action intitulée « Sécurité des seniors » qui se déroulera le jeudi 12 novembre de 14h30 à 16h30 au Centre Social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 290 €.

2015-162 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Monsieur BELHIS, Président et relative à la mise en place d'une intervention spécialisée en direction des adultes dans le cadre du programme santé au Centre Social Kaléïdo.

Le montant des prestations s'élèvent à 225 €.

- **Monsieur Le Maire** : *avez-vous des questions à poser ?*

- **Madame Maryvonne POULAIN** : *la 2015/152, elle n'est pas rentrée ou alors elle a été annulée ?*

- **Monsieur Le Maire** : *la 152.*

- **Madame Maryvonne POULAIN** : *parce que la 140 a été annulée, mais la 152 ?*

- **Madame Sabine BANACH** : *elle n'est pas rentrée.*

- **Monsieur Le Maire** : *quand c'est comme cela nous le noterons.*

- **Madame Maryvonne POULAIN** : *oui, comme cela on saura. C'est de la fête ou de la culture ?*

- **Madame Sabine BANACH** : *nous vérifierons.*

- **Monsieur Le Maire** : *pas de question concernant ces décisions ?*

10) DECISION MODIFICATIVE N°3 :

- Fonctionnement :

* Dépenses :

	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
*D	023	023	Virement à la section d'investissement	- 100 000,00 €
	Total chapitre 023			- 100 000,00 €
*A	011	61521	Entretien terrains	+ 20 000,00 €
	Total chapitre 011			+ 20 000,00 €
*B	012	6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 40 000,00 €
		6453	Cotisations aux caisses de retraites	+40 000,00 €
		64131	Rémunérations non titulaire	+ 20 000,00 €
	Total chapitre 012			+ 100 000,00 €
*C	65	657362	Subvention fonctionnement CCAS	- 20 000,00 €
	Total chapitre 65			- 20 000,00 €

- Investissement :

* Recettes :

	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
*D	021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 100 000,00 €
	Total chapitre 021			- 100 000,00 €

* Dépenses :

	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
*E	23	2315	Installation, matériel et outillage technique	- 100 000,00 €
	Total chapitre 23			- 100 000,00 €

Cette décision modificative du Budget Primitif 2015 a pour but en cette fin d'année budgétaire de réajuster les prévisions par rapport à l'exécution du budget.

* A) Il s'agit d'ajouter 20 000 € au chapitre 011 (charges à caractère générale).

* B) De même 100 000 € sont ajoutés aux prévisions du chapitre 012 pour faire face notamment à l'augmentation des charges patronales de retraite et à l'URSSAF.

* C) Ces augmentations de crédits d'un montant de 120 000 € sont équilibrées par une baisse de 20 000 € du chapitre 65, et de 100 000 € au chapitre 023 (D).

* D) Le chapitre 023 qui est une opération d'ordre est égal au chapitre 021 en recettes d'investissement.

Nous enlevons donc 100 000 € également en recettes d'investissement (021).

* E) La section d'investissement s'équilibre avec une baisse de 100 000 € des dépenses au 2315.

- ***Monsieur Le Maire** : comme vous pouvez le remarquer Monsieur MAKOWIECKI a encore fait un travail exemplaire.*

Maintenant, c'est d'une simplicité et d'une compréhension à toute épreuve.

Cette décision, elle est toute simple.

C'est simplement, un jeu d'écriture que nous ajoutons en fin d'année pour pouvoir régler les factures qui nous restent.

Il s'agit d'ajouter 20 000 € au chapitre 11 qui est l'entretien de terrain et de les retirer au chapitre 65 qui est la subvention au fonctionnement du CCAS.

Cela, c'est en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement et ensuite, c'est pareil nous avons 100 000 € à ajouter au chapitre 12, qui concerne les augmentations de charges patronales et qui sont retirées au chapitre 23, pour l'installation de matériel et outillage technique.

Cela, c'est simplement, un jeu d'écriture.

Pas d'observations, concernant cette modification ?

Adopté à l'unanimité ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

11) SUBVENTION REAAP 2015 - ATTESTATION DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de subvention ont été déposées auprès du Réseau d'Écoute d'Aide à la Parentalité.

Afin de procéder au versement de ces subventions des projets REAAP, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer la convention récapitulative.

Rappel de projets REAAP pour l'année 2015 :

* « mes petits doigts » pour un montant de 1 500 € ,

- * « En famille, on se bouge » pour un montant de 3 240 €,
- * « Cuisine en famille – cuisine des bébés » pour un montant 2 500 €,
- * « papa on fait quoi ? » pour un montant de 2 100 €.

- ***Madame Valérie DELVALLEZ*** : en fait, nous avons fait des demandes de subvention et là, apparemment, il faut que Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer la convention.

C'est une nouvelle procédure.

Les projets REAPP pour l'année 2015, c'était :

- * « mes petits doigts »
- * « En famille, on se bouge »,
- * « Cuisine en famille – cuisine des bébés »,
- * « papa on fait quoi ? ».

Ce sont des ateliers qui existent déjà depuis un moment au niveau du centre social.

- ***Monsieur Le Maire*** : nous avons déjà passé ces demandes de subventions dans un précédent conseil et simplement faire la demande de subvention ça suffisait, tandis que maintenant la CAF nous demande en plus de la demande de subvention de passer une délibération comme quoi nous acceptons de signer les conventions.

Quels sont ceux qui sont pour la signature des conventions ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

12) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vue de l'accroissement des projets et des activités au cours de ces deux dernières années, le centre social voit l'espace de la cuisine pédagogique très restreint.

Suite à une demande des usagers des ateliers cuisine, il s'est avéré que l'équipe et les adhérents se penchent sur un projet d'agrandissement.

En effet, à l'origine, la cuisine a été pensée comme une kitchenette, et non comme une véritable cuisine pédagogique.

Dans le cadre de ce projet d'agrandissement, le Centre Social a sollicité une subvention d'investissement auprès de la Caisse d'allocations Familiales du Pas de Calais d'un montant de 6439,38€ soit 40 % du montant Hors Taxe du projet.

Le coût global Hors Taxe du projet s'élève à 16 098,44€, la part de la commune est de 9 659,10€.

Le coût global du projet comporte les frais de Maîtrise d'œuvre et du bureau de contrôle.

- Monsieur Le Maire : *Valérie, tu continues ?*

- Madame Valérie DELVALLEZ : *oui.*

Nous en avons parlé à plusieurs reprises, effectivement, le centre social a sa cuisine qui était beaucoup trop petite pour permettre des ateliers vraiment efficaces au vue de sa popularité.

Là, la cuisine avait été pensée au départ comme une kitchenette, maintenant, c'est une véritable cuisine pédagogique.

Le centre social a sollicité une subvention d'investissement d'un montant de 6 439,38 €.

C'est 15 % du montant HT du projet.

Le coût global total du projet s'élève à 16 098,44 € et la part de la commune est de 9 659,10 €.

Forcément, il faut que l'on puisse faire la demande de subvention en investissement.

- Madame Maryvonne POULAIN : *c'est vrai que depuis 2008, on apprenait que l'on mettait une cuisine.*

Mais c'est bien finalement parce que j'étais présente quand on nous a expliqué que l'on avait le droit d'avoir une subvention.

Ça va peut-être, être fait cette année.

- Monsieur Le Maire : *oui et en plus l'atelier a quand même de l'ampleur.*

Maintenant, il y a vraiment beaucoup de monde et ça commence à être trop étroit.

Puis au niveau des normes de sécurité nous devons faire quelque chose.

- Madame Valérie DELVALLEZ : *et ce qui est vraiment intéressant dans la démarche, c'est que nous partions aussi du travail qui a été fait avec les adhérents du centre social qui participaient à l'atelier et à une réflexion commune et cela qui est plus qu'intéressant parce que c'est dans la démarche du centre social.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *quand on avait ouvert le centre social, nous avons aussi fait la démarche dans le même sens mais à l'époque nous ne savions pas que cet atelier cuisine allait avoir autant de succès dès qu'il a été ouvert.*

- Monsieur Le Maire : mais c'est vrai que c'est un franc succès.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui et puis alors depuis 2008, ils insistaient vraiment sur l'affaire.

Ils étaient même en colère car ils se demandaient s'ils allaient l'avoir un jour.

- Monsieur Le Maire : et bien maintenant, c'est fait.

Donc, cette année, enfin pour 2016, ils auront une nouvelle cuisine.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

13) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PROJET DU CENTRE SOCIAL KALEIDOSCOPE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'année 2015 a été l'année au cours de laquelle le Centre Social a travaillé sur le renouvellement de son contrat de projet pour la période 2016-2019 dans une démarche partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs du Centre Social (habitants, membre de l'équipe, élus, partenaires).

L'élaboration du nouveau contrat de projet s'est déroulé en plusieurs phases :

- l'évaluation du contrat de projet 2012-2015,
- l'élaboration du diagnostic social partagé,
- le nouveau contrat de projet.

Présentation synthétique du contrat de projet :

Les orientation stratégiques :

- Favoriser l'implication et l'expression des habitants sur le territoire en respectant les fondements de l'éducation populaire,
- Permettre aux habitants d'accéder aux actions d'animations de la vie sociale locale,
- Fédérer les partenaires locaux autour du projet du centre social,
- Faire de l'intergénérationnel, un axe de développement du projet du centre social,
- Accompagner et soutenir la dynamique de gouvernance du centre social.

Le projet s'articule autour de 5 thématiques d'intervention :

Éducation - Parentalité
Santé - Bien vieillir
Insertion sociale et socioprofessionnelle
Habitat-Environnement-Cadre de vie
Culture-Loisirs-Vie associative

Thématique	Enjeux
Education-Parentalité	Le Centre Social comme principal acteur en matière d'éducation et de parentalité sur le territoire .
Santé-Bien vieillir	Le Centre Social, un acteur de santé sur le territoire. Le Centre Social, un pivot du développement de la promotion du Bien-vieillir.
Insertion sociale et socioprofessionnelle	Le Centre Social, comme un lieu d'orientation des publics fragilisés dans leurs démarches d'insertion sociale et socio-professionnelle.
Habitat-Environnement-Cadre de vie	Le Centre Social, comme acteur de la promotion de la démocratie participative du territoire.
Culture-Loisirs-Vie associative	Le Centre Social, comme relais d'informations sur le volet « Culture, Loisirs, Vie associative ».
La Gouvernance	Accompagner le développement de la démocratie participative dans la gouvernance du Centre Social.

Le contrat de projet passera devant la commission de la CAF courant mars 2016.

- ***Monsieur Le Maire : toujours Valérie.***

- ***Madame Valérie DELVALLEZ : il y a tout un travail qui a été mené.***

L'élaboration du nouveau projet, du nouveau contrat de projet s'est déroulé en plusieurs phases.

Il y a eu bien sur, l'évaluation du contrat de projet remis en 2015, l'élaboration du diagnostic social partagé avec toutes les étapes.

D'abord avec les adhérents, ensuite avec les techniciens, avec les partenaires et aussi avec tous les élus et le nouveau contrat de projet qui était discuté et aussi acté au niveau des participants de la vie du centre social.

Je vous fais une présentation un peu synthétique du contrat de projet, ceux qui participent à la commission sociale savent que c'est extrêmement détaillé et chacun doit pouvoir avoir accès à ce contrat de projet bien évidemment.

Les grandes orientations stratégiques c'est de :

- *Favoriser l'implication et l'expression des habitants sur le territoire en respectant les fondements de l'éducation populaire,*
- *Permettre aux habitants d'accéder aux actions d'animations de la vie sociale locale,*
- *Fédérer les partenaires locaux autour du projet du centre social,*
- *Faire de l'intergénérationnel, un axe de développement du projet du centre social,*
- *Accompagner et soutenir la dynamique de gouvernance du centre social.*

Çà, ce sont les grandes orientations et il faut savoir que cela s'articule autour de 5 thématiques d'intervention :

- *Éducation - Parentalité*
- *Santé - Bien vieillir*
- *Insertion sociale et socioprofessionnelle*
- *Habitat-Environnement-Cadre de vie*
- *Culture-Loisirs-Vie associative.*

Ensuite, à partir de chaque thématique des grands enjeux ont été dégagés, bien sur, toujours avec adhérents, techniciens, partenaires et élus et qui ont été validés lors du comité de pilotage stratégique.

Au niveau de l'éducation – parentalité, le centre social est le principal acteur en matière d'éducation et de parentalité sur le territoire.

Au niveau de la santé – bien vieillir, le Centre Social, un acteur de santé sur le territoire.

Le Centre Social est un pivot du développement de la promotion du Bien-vieillir.

Insertion sociale et socio-professionnelle : le Centre Social, comme un lieu d'orientation des publics fragilisés dans leurs démarches d'insertion sociale et socio-professionnelle.

Habitat-Environnement-Cadre de vie : le Centre Social, comme acteur de la promotion de la démocratie participative du territoire.

Culture-Loisirs-Vie associative : le Centre Social, comme relais d'informations sur le volet « Culture, Loisirs, Vie associative ».

La Gouvernance : accompagner le développement de la démocratie participative dans la gouvernance du Centre Social.

Le contrat de projet passera devant la commission de la Caisse d'Allocations Familiales courant mars 2016 et pour continuer à suivre cette démarche qui est quand même très participative et qui est multiple avec tous les partenaires, elle sera présentée avec le directeur du centre social, Marc BAROIS, il y aura aussi des adhérents, des représentants, des adhérents et des élus participants à la commission sociale.

C'est un travail de groupe, d'équipe et c'est important que jusqu'à la fin, tout le monde soit représenté.

- Monsieur Le Maire : ok, merci Valérie.

Bien évidemment, pour que le dossier puisse passer devant la CAF, il faut un avis du conseil municipal.

Si vous avez des questions à poser Valérie est là pour y répondre.

Pas de questions, donc, quels sont ceux qui sont pour ce contrat de projet ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

14) TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX : AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'association Territoires Soixante-Deux nous indiquant que le conseil d'administration réuni le 13 octobre 2015 a approuvé le principe de l'augmentation du capital, de même que ses modalités et sa mise en œuvre qui s'inscriraient dans le calendrier suivant :

- 20/11/2015 : assemblée générale extraordinaire de lancement d'augmentation de capital et délégation d'exécution matérielle au Conseil d'Administration pour réaliser l'augmentation,
- du 20/11/2015 au 07/12/2015 : délai de réalisation de l'augmentation de capital,
- du 23/11/2015 au 04/12/2015 : délai de souscription,
- 07/12/2015 : conseil d'administration constatant la réalisation affective de l'augmentation de capital.

Il fait savoir au Conseil Municipal qu'en application de l'article L1524-1 du CGCT, « l'accord du représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement sur la modification portant sur l'objet social, la modification du capital ou des structures dirigeantes d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération explicite et préalable de son assemblée délibérante approuvant cette modification ».

Monsieur Le Maire sollicite donc l'avis du Conseil Municipal.

- Monsieur Le Maire : le conseil d'administration de Territoires Soixante deux ex ADEVIA s'est réuni le 13 octobre pour approuver l'augmentation du capital.

On connaît les difficultés que rencontre depuis quelques temps Territoires Soixante deux.

En 2013, ils ont fait un plan de redressement, ils ont modifié leur emprunt, ils ont diminué le nombre de personnel, ils ont revu certaines actions à la baisse mais néanmoins cette augmentation de capital est importante pour eux, pour le devenir de l'entreprise, parce qu'il ne faut oublier que nous avons des garanties d'emprunts avec Territoires Soixante Deux et si cette structure vient à fermer, quel sera le devenir de ces garanties d'emprunts, nous n'en savons rien du tout.

Ensuite, il y a des projets qui sont en cours avec énormément de communes et puis c'est quand même une structure qui est importante sur le territoire, tout en sachant que cette augmentation de capital n'a pas d'impact sur la collectivité.

Parce que sont concernés par l'augmentation de capital, les deux EPCI, la CALL et la CACH, toutes les deux à hauteur de 1 500 000 €.

ARTOIS COM également est concerné à hauteur de 600 000 € et ensuite la Caisse des Dépôts et Consignation et la Caisse d'Épargne.

L'augmentation de capital ne concerne que ces structures.

Mais comme nous sommes actionnaires, systématiquement, on nous demande notre avis sur cette augmentation de capital.

Des questions ?

- Madame Maryvonne POULAIN : le directeur était venu nous l'expliquer à la CALL.

Il était venu expliquer le pourquoi et suite aux articles qui étaient passés dans les journaux, ça n'avait rien à voir avec ce qui avait été dit.

- Monsieur Le Maire : en espérant que ça suffira à les voir redresser un peu la barre, parce que c'est vrai que ça fait quelques années où nous avons qu'ADEVIA avant et maintenant Territoires Soixante Deux ont des problèmes.

- Madame Maryvonne POULAIN : après le gros problème de Fouquières, nous ne pouvons pas le prévoir.

- Monsieur Le Maire : bien sur.

- Madame Maryvonne POULAIN : 9 000 000 d'euros, ce n'est pas non plus....

- Monsieur Le Maire : de toute façon, il y a plein de chose comme cela que nous ne pouvons pas prévoir.

- Madame Maryvonne POULAIN : il y a plein de petites choses et là, c'est vraiment la chose qui nous tombe dessus et que vous êtes bien obligés quand c'est le tribunal, c'est vrai que le Président a bien détaillé les choses.

Quand on lit le journal, il faut toujours prendre une part et laisser le reste et c'est vrai que là, il a vraiment été clair.

- Monsieur Le Maire : j'ai oublié de dire, dans les structures qui vont mettre la main à la poche, il y a le Conseil Régional mais le Conseil Départemental aussi.

Je ne ferai pas de commentaire, mais tout le monde pense à la même chose.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès		3	
TOTAL	25	3	

Adopté à la majorité.

15) DECLARATION PREALABLE D'AUTORISATION D'URBANISME :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que suite au décret n°2014-253 du 27 février 2014, les travaux de ravalements de façades ne sont plus soumis à autorisation d'urbanisme (déclaration préalable).

Cependant, la commune peut maintenir cette déclaration préalable sur l'ensemble du territoire.

Pour rappel, notre Plan Local d'Urbanisme, exécutoire le 28 avril 2015, nous a permis de mettre en place une réglementation spécifique visant à protéger les cités minières inscrites au patrimoine de l'UNESCO.

Ainsi, dans ce cadre, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de continuer à soumettre à déclaration préalable tous les travaux de ravalements de façades sur l'ensemble du territoire.

- Monsieur Le Maire : je vous demande l'autorisation de continuer à soumettre à tous travaux de ravalements de façades une déclaration préalable d'urbanisme.

Ce n'est plus obligatoire depuis février 2014, sauf si les communes le désirent.

Je pense qu'il est important de continuer à demander cette autorisation préalable parce que ça nous permet d'avoir un œil sur ce que font les habitants.

Exemple, nous avons eu le tour il n'y a pas longtemps, dans les cités minières, rue de Guéret, il y a une personne qui avait fait un bardage bois tout autour de son habitation, alors que c'est complètement interdit, vu que ça fait parti du patrimoine donc, il y a des règles à respecter.

Ça ne fait pas parti de notre PLU, on lui a envoyé un courrier et cette personne a été obligée de tout enlever.

Elle est venue s'excuser et j'avais pitié pour elle.

Franchement, ils ne le savaient pas et ils ne sont pas renseignés et il a fait cela et puis il a dû tout retirer.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce serait bien de temps en temps de faire un rappel dans le Noyelles Actu.

C'est nécessaire, parce que parfois, c'est juste par manque d'information.

Ou monter un petit abri, ils ne se rendent pas compte que 20m² c'est petit.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui mais les entrepreneurs le savent.

- Monsieur Le Maire : oui, mais là, c'est personnel.

C'est vrai qu'à la limite, on pourrait de temps en temps remettre dans le Noyelles actu des petits encarts.

- Madame Maryvonne POULAIN : même les arbres, c'est bon de faire des piqûres de rappel, la tondeuse, le feu, que nous n'avons pas le droit de faire des feux n'importe quand, ni de brûler du plastique.

C'est bon à savoir.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on pourrait faire un petit guide.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

- Monsieur Bernard FINEZ : on l'avait déjà fait pour autre chose, il était sorti déjà ce livre.

- Monsieur Le Maire : on va demander à l'adjoint à l'urbanisme de s'en préoccuper.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, un petit guide du bon Noyellois.

- Monsieur Le Maire : non, mais ce n'est pas une mauvaise idée.

- Madame Maryvonne POULAIN : les pommes qui tombent dans le jardin et les branches que nous n'avons pas le droit de couper, ce n'est pas parce que la branche est chez le voisin que nous n'avons pas le droit de la couper.

Comme les pommes qui tombent, nous n'avons pas le droit de couper la branche, mais la demander gentilement.

- Monsieur Le Maire : c'est comme les aides pour l'amélioration de l'habitat.

Je suis sur que les trois quarts des habitants ne sont pas au courant.

Après les gens ne lisent pas tout non plus.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais déjà quand on a un petit peu et que l'on sait où aller, c'est vrai que c'est bien.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : c'est aussi une usine à gaz aussi, les subventions.

- Monsieur Le Maire : mais, c'est vrai que faire un petit bouquin avec certaines règles, je pense que ce serait peut-être pas mal.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais même, les subventions que nous pouvons avoir pour les travaux, les entrepreneurs ne le disent pas forcément.

- Madame Joëlle COCHEZ : je me suis fait avoir.

J'ai fait complètement la toiture et l'intérieur du grenier, et bien les impôts n'ont pas voulu.

Ils ont dit ces Messieurs là, sont malhonnêtes, ils auraient du attendre trois semaines.

Parce que maintenant, on doit faire un seul travaux chez soi et on a 25 ou 30 %, mais avant c'était le bouquet et le bouquet c'est terminé, ils l'ont enlevé.

J'ai perdu à peu près, pas tout à fait mais bientôt 5 000 €.

Et il y en a encore un qui est venu frapper à ma porte en me disant, ça il faut faire attention.

Il y en a un qui vient, il m'a traité tout ce qui était en bois et il me dit « je suis obligé de venir tous les ans ».

Si vous avez bien travaillé, vous ne devez pas revenir.

Je le laisse rentrer quand même, il va voir et je lui dit c'est bon pour une fois.

Il redescend avec son téléphone et il me dit « regarde vous avez des champignons sur votre bois ».

Alors là, je me suis mise en colère et je lui dis comment ?

Je l'ai laissé parler et je lui dit que faut-il refaire, ça a été fait il y a un an.

Il faut enlever toutes vos tuiles au dessus de votre toiture, enlever les tuiles sur le côté.

Alors je le laisse faire et je lui dit, parce qu'il n'y avait pas de nom d'entreprise, marquez moi ce qu'il faut faire et le prix à côté, 5 000 €.

Marquez moi votre numéro de téléphone et ma fille vous appellera.

Elle a téléphoné l'après-midi et a dit je vous interdit de frapper chez ma mère.

Monsieur quand le travail est bien fait, on ne revient pas chez les gens.

Et cela c'est pour inciter des personnes crédules, des personnes âgées.

- Monsieur Le Maire : *il faut se méfier parce qu'il y a de plus en plus de démarchage à domicile.*

- Madame Joëlle COCHEZ : *mais sans arrêt.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *même des femmes seules.*

- Madame Joëlle COCHEZ : *alors, il me dit : « ben si vous n'avez pas les 5 000 €, vous n'avez qu'à faire un crédit ».*

- Monsieur Le Maire : *concernant cette autorisation préalable d'autorisation de voirie,*

Quels sont ceux qui sont pour .

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

16) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC HARNES RELATIVE AUX INSTRUCTIONS DES AUTORISATIONS D'URBANISME :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 27 mai 2015 l'autorisant à signer la convention avec la ville de Harnes relative aux instructions des autorisations d'urbanisme.

Au cours de ces 6 derniers mois, la commune de Harnes a instruit :

- 13 déclarations préalables,
- 6 demandes de permis de construire,
- 1 demande de permis d'aménager modificatif.

La qualité de l'instruction et la qualité des échanges amènent Monsieur Le Maire à proposer la reconduction de la convention avec Harnes pour l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service instructeur de la **ville de Harnes** pour une période courant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 inclus.

Le coût des tarifs appliqués sera les suivants selon la nature de la demande.

Certificats Opérationnels (CUB)	80 €
Déclaration préalable	140 €
Autorisations de travaux	140 €
Permis de construire	200 €
Permis d'aménager	240 €
Permis de démolir	240 €

Cette mutualisation horizontale avec la commune de Harnes s'inscrit dans le schéma de mutualisation que la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est en train d'élaborer.

- Monsieur Le Maire : vous savez que depuis le 27 mai 2015 nous avons passé une convention avec la ville de Harnes relative à l'instruction des dossiers des autorisations d'urbanisme.

Cette convention s'arrête le 31 décembre, donc, le 31 décembre, nous avons deux solutions, rester avec la ville d'Harnes ou partir à la Communauté d'Agglomération.

Mais franchement, depuis le temps que nous sommes avec Harnes, il n'y a eu aucun problème.

Les dossiers sont instruits très rapidement et au niveau coût, à la limite, c'est même un peu moins cher que la Communauté d'Agglomération.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de renouveler la convention avec la ville de Harnes jusqu'au 31 décembre 2016.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

17) AMENAGEMENT DU PARC SOUCHEZ-AVAL – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE PILOTAGE, LES ETUDES ET LA REALISATION DES AMENAGEMENTS COHERENTS ET CONCRETES :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la labellisation en assemblée générale d'EURALENS le 08 novembre 2013 du projet de requalification des berges de la Souchez porté conjointement par les communes de Courrières, Harnes, Loison-sous-Lens et Noyelles-sous-Lens d'une part ainsi qu'au dépôt d'un dossier de subvention auprès du FEDER d'autre part, les communes partenaires ont parallèlement travaillé à la mise en place d'une gouvernance commune du projet, notamment en vue de permettre son opérationnalité.

Le projet d'aménagement du Parc Souchez Aval intégrant dans sa continuité territoriale des espaces situés en bord à canal situés sur la commune de Fouquières les Lens, il a été décidé d'associer ladite commune au groupement de commande afin de ne pas rompre ladite continuité et d'assurer la cohérence des équipements à réaliser sur l'ensemble du linéaire conformément au périmètre annexé au projet de convention de groupement.

Par ailleurs, les communes concernées étant situées sur deux intercommunalités distinctes, il a également été décidé d'assurer leur participation au groupement de commande en ce qu'elles sont partie prenante du projet tant d'un point de vue technique, juridique que financier.

Ainsi, le projet de convention de groupement réunit les sept partenaires que sont :

- les communes de Courrières, Harnes, Noyelles-sous-Lens, Fouquières-les-lens, Loison-sous-Lens,
- les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin.

L'objet dudit groupement est :

- la mise en œuvre des procédures de passation de marchés (prestations intellectuelles, travaux) puis le suivi de l'exécution de ces différents marchés,
- la passation des marchés relatifs aux études, prestations et aux travaux nécessaires à la mise en œuvre du projet de parc Souchez Aval, précisés dans le projet de convention de groupement,
- l'élaboration et la tenue d'un calendrier compatible avec l'ensemble des contraintes de mise en œuvre de l'opération.

Le groupement de commande a de plus pour objet :

- la mise en œuvre des démarches d'information, concertation, participation des habitants communes et visant spécifiquement le projet,
- et au-delà, la conduite des procédures de concertation préalable, de mise à disposition du public et d'enquête publique qui viseraient spécifiquement le projet,
- enfin, d'étudier et de mettre au point des modalités de gestion coordonnée du parc Souchez Aval entre les membres du groupement et partenaires associés.

Le projet de convention de groupement fixe en outre le cadre d'intervention de ce partenariat, son calendrier prévisionnel ainsi que ses modalités juridiques et d'exécution financière.

Pour information, le programme indicatif et prévisionnel des travaux structurants à réaliser sur le parc Souchez Aval est estimé à 5 000 000 € H.T.

Le montant estimatif des études, pilotages et autres frais de suivi (hors travaux) est estimé à 760 000 € H.T.

Le projet de convention fixe les clés de répartition financière entre les partenaires selon qu'il s'agisse des coûts estimés de travaux et hors travaux.

Enfin, le groupement de commande devant disposer de sa propre commission d'appels d'offres (CAO), chaque membre du groupement est amené à désigner un élu membre de la CAO du groupement de commande, ainsi qu'un élu membre suppléant.

C'est pourquoi, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commande commun entre les différentes communes et les communautés d'agglomérations pour le pilotage, les études et la réalisation des aménagements cohérents et concertés du Parc Souchez Aval,
- d'approuver les termes du projet de convention de groupement de commande et notamment la désignation de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin en qualité de coordonnateur de groupement,
- d'autoriser la signature du projet de convention de groupement de commande,
- d'approuver le lancement des procédures de marchés publics nécessaires pour sélectionner les équipes de maîtrise d'œuvre dont les missions sont fixées au projet de convention de groupement et celles liées à la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement des partenaires dans l'élaboration et le suivi du projet,
- de procéder à l'élection de Monsieur Alain ROGER et Monsieur Maurice BERNARD respectivement en qualité de membre titulaire et membre suppléant de la CAO du groupement de commande,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la délibération.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice de leur réalisation.

- Monsieur Le Maire : je ne vais pas revenir dessus.

On a tous eu une réunion avec les différents Conseils Municipaux de Harnes, de Loison et de Courrières.

Maintenant, comme nous avons eu l'acceptation pour les fonds FEDER et bien maintenant, il faut mettre en place le groupement de commande.

Groupement de commande composé des deux communautés d'agglomération, la CALL et la CAHC et également des villes de Loison, Harnes, Courrières et Fouquières.

Fouquières, pour son parc naturel .

De toute façon le groupement de commandes sert à mettre en œuvre une procédure de passation de marché et également tout ce qui est tenu des calendriers.

Ça serait la Communauté d'Agglomération qui serait pilote et coordinateur de ce groupement.

Le but du groupement est :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commande commun entre les différentes communes et les communautés d'agglomérations pour le pilotage, les études et la réalisation des aménagements cohérents et concertés du Parc Souchez Aval,*
- d'approuver les termes du projet de convention de groupement de commande et notamment la désignation de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin en qualité de coordonnateur de groupement,*
- d'autoriser la signature du projet de convention de groupement de commande,*
- d'approuver le lancement des procédures de marchés publics nécessaires pour sélectionner les équipes de maîtrise d'œuvre dont les missions sont fixées au projet de convention de groupement et celles liées à la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement des partenaires dans l'élaboration et le suivi du projet,*
- de procéder à l'élection de Maurice et de moi même en qualité de membre titulaire et membre suppléant de la CAO du groupement de commande,*
- de m'autoriser à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la délibération.*

C'est plus administratif qu'autre chose.

Oui, il ne faut pas oublier que les fonds FEDER c'est également la Région.

Comme quoi la Région c'est quelque de très important pour nous collectivité.

Pas que pour les collectivités mais pour nous entre autre.

Des questions à poser ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je vois qu'il y a 5 000 000 d'euros et 760 000 €, les 760 000 € se rajoutent aux 5 000 000 d'euros ?

- Monsieur Le Maire : non, c'est inclus à la CALL.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est dedans en fait ?

- Monsieur Le Maire : oui, c'est dedans.

Les études sont comprises à l'intérieur des 5 000 000 d'euros.

Pas d'autres questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

18) CITE DEBLOCK - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE : AVENANT N° 2 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante sa délibération en date du 13 novembre 2013 l'autorisant à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative aux travaux de la Cité Deblock.

Il informe l'assemblée qu'il y a lieu de signer un avenant n° 2 à celle-ci.

En effet, Maisons et Cités SOGINORPA a sollicité un report de chantier afin qu'il puisse engager les travaux de construction de leurs habitations sans endommager les voiries du futur domaine public.

L'entreprise COLAS, titulaire du marché de « normalisation des voiries et réseaux divers – Lot n° 1 : Assainissement – voiries - espaces verts » sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, a fixé l'indemnité financière au titre de la compensation de ce report à la somme de 36 146,97 € HT, soit 43 376,36 € TTC.

Cette dépense supplémentaire sera à la charge de Maisons et Cités SOGINORPA.

Il y a donc lieu d'intégrer celle-ci à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

- Monsieur Le Maire : il y a quelque temps Maisons et Cités nous a demandé de reporter nos travaux de voirie pour permettre la construction des habitations.

Mais cette barrière a engendré une indemnité financière à COLAS, ce qui est logique, vu que COLAS a arrêté ses travaux, systématiquement il y a une indemnité financière.

Comme la demande est à l'initiative de Maisons et Cités, cette indemnité financière ce n'est pas à la ville de la régler mais bien à Maisons et Cités.

Cette indemnité financière est de 43 376,36 €.

Mais pour que Maisons et Cités puisse régler cette indemnité, il faut que l'on passe un nouvel avenant pour augmenter la participation de Maisons et Cités.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

19) CRÉATION D'UNE NOUVELLE RUE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de restructuration de la Cité Deblock, une nouvelle rue a été créée.

Il est proposé au Conseil Municipal de la nommer rue de « Mandelieu ».



- Monsieur Le Maire : nous devons pour la Cité Deblock créer une nouvelle rue et bien évidemment il faut lui donner un nom.

Comme dans cette cité, ce sont des noms méditerranéens, on vous propose de nommer cette rue, la rue de « Mandelieu ».

Pas d'objections ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Le Maire : moi, je voulais mettre la rue de Mougins, c'était un petit peu plus raffiné, mais Jean-Michel a dit « non », on va mettre la rue de Mandelieu, donc, on a écouté Jean-Michel.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : quelle rue ?

- Monsieur Le Maire : rue de Mougins. C'est où il y a toutes les vedettes qui habitent.

20) ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE :

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion à la centrale d'achat de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE.

Celle-ci nous permettra l'accès aux marchés groupés relatifs à la maîtrise de l'énergie lancés par la FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE (ex : maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'éclairage public, diagnostic d'éclairage public ...).

- Monsieur Le Maire : nous sommes déjà adhérent à la Fédération Départementale de l'Énergie pour l'électricité et le gaz.

Ils nous demandent d'adhérer au marché groupé relatif à la maîtrise d'énergie qui sera lancé par la FDE.

L'avantage est au niveau du flux.

Généralement, quand on lance une maîtrise d'œuvre, on en a environ pour 10 % et là, avec la FDE, on arriverait à un taux de 4 %.

Comme quoi, la mutualisation est importante.

Pas d'objections ?

Donc adopté à l'unanimité.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

21) REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC (RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE) :

Monsieur Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la parution au journal officiel du décret n°2015/334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014 permettant d'escompter dès 2015 à la perception de la redevance, l'adoption de la délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recette.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de décider d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015/334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

- Monsieur Le Maire : si vous vous souvenez, nous avons également passé ce point pour le gaz.

Ça concerne tous les travaux qui vont être effectués sur la commune au niveau de l'électricité et le montant du calcul est fixé par décret.

Au niveau du gaz, il me semble que l'on percevait 230 € à l'année et au niveau de l'électricité c'est 180 €.

Il faut quand même instaurer cette redevance pour occupation provisoire du domaine public.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

22) ACQUISITION ET TRANSFERT DE VOIRIES DES CITES MINIERES :

Il s'agit, conformément aux conventions tripartites (État, Maisons et Cités SOGINORPA, Ville de Noyelles-sous-Lens) signées dans le cadre du GIRZOM, d'acquérir les voiries et réseaux divers des cités d'Anchin, de Normandie, de l'Hôpital et de la Fosse 23 dans le domaine privé de la Ville, puis les transférer dans le domaine public.

- Monsieur Le Maire : dans le cadre des crédits GIRZOM, Maisons et Cités à obligation, pas obligation mais c'est ce qui se fait, c'est de rétrocéder les voiries à la ville.

Là, il y a encore des voiries qui n'ont pas été rétrocédées dans Cités Anchin, Normandie, Hôpital et Fosse 23.

De toute façon, nous, déjà sur ces voiries, même si elles ne sont pas rétrocédées, nous faisons les entretiens et l'avantage pour nous, c'est que dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement, parce que un des critères est le kilomètre de voirie.

Pour nous, c'est important de récupérer ces voiries et de les remettre dans le domaine public.

Là également, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de ce Conseil Municipal est clos.

La prochaine réunion se déroulera le 20 janvier 2016 et concernera le Débat d'Orientation Budgétaire.

Lors de cette réunion, je demanderais à ORANGE de venir pour nous présenter la fibre.

Sinon, ce que je peux vous souhaiter, comme c'est la période.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ORANGE ? Pourquoi ORANGE ?

C'est le fournisseur ?

- Monsieur Le Maire : c'est lui qui installe la fibre sur la commune.

Il est fournisseur et non opérateur.

Parce que l'opérateur, vous en aurez le choix forcément.

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : je n'ai pas eu l'occasion de remercier le Conseil Municipal de m'avoir accueilli.

Donc, j'en profite pour dire que je vous remercie de l'accueil chaleureux et j'espère être à la mesure et à la hauteur de l'attente de la population mais également de l'attente du Conseil Municipal vis à vis du travail à mener qui n'est pas si facile que ce qu'on pourrait le penser.

J'espère être à la hauteur de toutes les tâches et missions qui me seront confiées.

Je vous remercie.

- Monsieur Le Maire : au dernier mandat tu étais à la hauteur, donc, je ne vois pas pourquoi tu n'y serais pas cette fois-ci.

Je peux vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Surtout profitez bien en famille, je pense que nous avons besoin de se retrouver en famille et bien évidemment je vous convie au verre de l'amitié.